



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour les mariages et les partenariats enregistrés

L'état civil vaudois élargit ses prestations au public

Pour permettre aux couples qui le souhaitent de donner plus d'ampleur à la cérémonie de leur union, mariage civil ou partenariat enregistré, l'état civil vaudois propose une prestation adaptée. Les officiers d'état civil peuvent ainsi se rendre sur plusieurs sites attrayants du canton et consacrer davantage de temps aux couples. Ceux-ci s'acquittent d'un émolument plus important afin de couvrir les frais supplémentaires. Cette possibilité répond à une demande exprimée par le public.

C'est pour répondre à un souhait régulièrement exprimé par le public que l'état civil vaudois a décidé de mettre sur pied ce nouveau service. Il a créé la possibilité de célébrer une union dans six sites adaptés à une cérémonie d'envergure: les châteaux d'Oron et de Coppet, une nouvelle salle du château d'Aigle, les Portes des Iris au domaine du Château de Vullierens, le Prieuré de Romainmôtier et le bateau Montreux de la Compagnie générale de navigation (CGN). Ainsi, cette prestation est également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine cantonal.

Dans ce cadre, un officier d'état civil assure un service personnalisé en se tenant plus longtemps à la disposition des futurs mariés ou partenaires enregistrés tant pour la cérémonie elle-même que pour sa préparation. Tandis qu'une cérémonie habituelle dure actuellement une demi heure environ, la nouvelle prestation peut se dérouler sur une heure et demie. Cela répond ainsi au désir manifesté par certains couples de pouvoir consacrer davantage de temps à la célébration civile de leur union. Le Canton de Vaud, qui célèbre déjà depuis longtemps des unions le samedi, élargit ainsi encore cette prestation essentielle de l'état civil pour mieux répondre aux souhaits de la population d'aujourd'hui.

Cette prestation particulière, dont le coût sera couvert par un émolument spécifique, s'inscrit dans l'esprit de la réforme de l'état civil réalisée l'an dernier: une organisation plus rationnelle, un gain en efficacité et un meilleur service au public.

En outre, afin de répondre à une forte demande pour le 7 juillet 2007 (07/07/07), l'état civil est disposé, dans le cadre de ces célébrations plus longues, à assurer

exceptionnellement ce jour là l'union de plusieurs couples simultanément lors d'une cérémonie commune. Cette possibilité sera ouverte à... sept couples. Les cérémonies classiques sont actuellement déjà toutes complètes pour ce jour là, avec une cinquantaine de réservations.

Parallèlement à la nouvelle prestation, les cérémonies telles qu'elles existent aujourd'hui, continueront naturellement à être célébrées comme elles l'ont été jusqu'ici, dans les 32 salles dévolues à cet usage. Elles ne seront nullement remises en cause, ni dans leur existence, ni dans leur qualité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 avril 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRE, Jean-François Ferrario, Service de la population, responsable du Secteur Etat civil, naturalisation et documents d'identité, 079 635 15 39